Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2012-174/JCH/RD

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu la décision n° 2012-112
créant l'unité de service US 019 et nommant Monsieur Jean-Pierre Aboulker directeur ;

D E C I D E

Art. unique : L'article 1 de la décision 2012-112 est ainsi modifié :

Il est créé, pour une durée de trois ans, une Unité de Service US 019 intitulée :

« SC10-US019 Essais thérapeutiques et maladies infectieuses »

Fait à Paris, le 1er octobre 2012

Le Président-directeur général
de l'Inserm

Pr André SYROTA